

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0036

commission principale :

objet : **Désignation du représentant au sein de la Commission consultative économique des aéroports de Lyon (CO-COECO)**

service : Direction générale des services - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Commission consultative économique des aéroports de Lyon est chargée, entre autres, de définir les tarifs desdits aéroports. La Communauté urbaine disposant dans l'actuelle commission, d'un siège parmi ceux des représentants des exploitants de l'aéroport, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner, en son sein, un représentant de la Communauté urbaine à la Commission consultative économique des aéroports de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Pierre-Alain Muet en tant que représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de la Commission consultative économique des aéroports de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,